

## COMMUNE DE MOISSAC

ARRONDISSEMENT  
DE  
CASTELSARRASIN

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'AN DEUX MILLE DIX LE VINGT CINQ MARS (25/03/2010)**

Le Conseil municipal de la Commune de Moissac étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation faite le 19 Mars 2010, sous la présidence de Monsieur NUNZI Jean-Paul, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes :

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. Jean-Paul NUNZI Maire, Mme Marie CAVALIE, M. Pierre GUILLAMAT, Mme Marie CASTRO, M. Guy-Michel EMPOCIELLO, Mme Martine DAMIANI, M. Rolland ROUX, Mme Hélène DELTORT, M. Bernard REDON, **Adjoints**,  
Mme Marie DOURLENT M. Philippe CHAUMERLIAC, M. Alain JEAN, Mme. Eliane BENECH, M. Didier MOTHEs, Mme Nicole STOCCO, M. Gérard CHOUKOUD, Mme Christine LASSALLE, M. Georges DESQUINES, Mme Estelle HEMMAMI, M. Franck BOUSQUET, Mme Odile MARTY-MOTHEs, M Abdelkader SELAM, Mme Nathalie DA MOTA, M. Gérard VALLES, Mme Christine FANFELLE, M. Guy ROQUEFORT, Mme Colette ROLLET, M. Gilles BENECH, M. Claude GAUTHIER, Mme Nathalie GALHO, **Conseillers Municipaux**

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS :

M. Richard BAPTISTE, (représenté par M. REDON), Mme Carine NICODEME (représentée par Mme GALHO), **Conseillers Municipaux**

Était Absent Excusé : M. Patrice CHARLES, **Conseiller Municipal**

M. SELAM est nommé secrétaire de séance.

**40- 25 mars 2010**

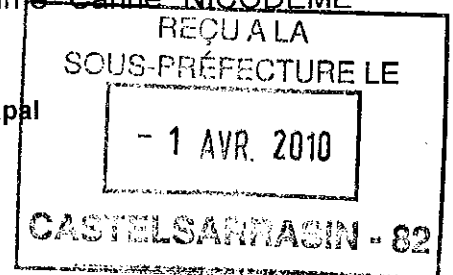
**ACCUEIL D'UN ETUDIANT STAGIAIRE : CONVENTION ENTRE LA COMMUNE DE MOISSAC ET L'UNIVERSITE PAUL SABATIER TOULOUSE III**

**Considérant**, l'intérêt général de permettre à un étudiant de valoriser sa formation,

**Considérant**, l'intérêt pour le service des affaires culturelles de mettre en place une nouvelle politique de communication autour de ses activités,

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'Unanimité**

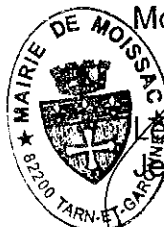
**APPROUVE** le recrutement d'un stagiaire étudiant en Master 2 Pro « Information et communication – Communication dans l'espace local et régional » pour un stage de 4 mois du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2010) au sein de ses services



**APPROUVE** la convention entre l'Université P. Sabatier – Toulouse III et la ville de Moissac fixant les conditions de rémunération du stagiaire soit 403 euros pour la période du 1<sup>er</sup> avril au 31 juillet 2010)

**AUTORISE** Monsieur Le Maire à signer la convention entre la commune de Moissac et l'Université Paul Sabatier pour la mise à disposition d'un stagiaire Master 2 Pro

Pour copie conforme  
Moissac le 26 Mars 2010



Maire  
Jean-Paul NUNZI

Le maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal de TOULOUSE dans un délai de 2 mois à compter  
De la transmission en préfecture le :  
De sa publication et/ou notification le :

